

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20221216-40161222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le seize du mois de décembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

**Présents :** FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, Julien LIMONE, BLANC Emilie, GIRAUD Jean, BARDY Benoît, GRANGE Yves, Pierre DUPINAY, Anthony CLUZEL, DEGAND Nathalie  
**Excusées :** ROUCHOUSE Muriel, CANET Véronique,  
**Secrétaire de séance :** NAVEZ Marie-Louise

**N° 40 161222**

**OBJET**

**PARTICIPATION COMMUNALE A LA CLASSE DE DÉCOUVERTE  
RPI VÉRANNE/SAINT APPOLINARD**

Mme le Maire indique aux membres du conseil municipal que la RPI Véranne/Saint Appolinard organise une classe de découverte de 3 jours à Bully (42) avec pour thème : l'appropriation de la culture anglophone. 60 enfants y participeront en janvier 2023.

Pour aider les familles et pour que tous les enfants concernés puissent participer à cette classe découverte dont le coût s'élève à 190€ par enfant, le maire propose que la commune apporte une participation financière aux familles concernées.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

- Accepte de verser une participation financière
- Fixe le montant de cette participation à 60 € par enfant
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023

**Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus**

La secrétaire de séance

ML NAVEZ

